

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 mai 2020, à 19h30, par vidéoconférence et diffusé en direct sur le web :

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-ÉDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE**, greffière par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

2020-05-240	1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
N.M.	2	PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
	3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
2020-05-241	3.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2020
N.M.	3.2	Dépôt d'un procès-verbal de correction - Résolution 2020-04-177
	4	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
2020-05-242	4.1	Motion de félicitations - Jacques Lapensée, récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec
2020-05-243	4.2	Mesures pour éviter la propagation du COVID-19
2020-05-244	4.3	Autorisation et appui au projet sur le perron « front porch »
	5	RÈGLEMENTS
A.M.	5.1	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1080-02-2020 modifiant le règlement numéro 1080-2019, tel qu'amendé, décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2020)
A.M.	5.2	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1091-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement 1035-2016

2020-05-245	5.3	Adoption du projet de règlement numéro 1091-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement 1035-2016
2020-05-246	5.4	Adoption du règlement numéro 1080-01-2020 modifiant le règlement numéro 1080-2019 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (Exercice financier 2020)
2020-05-247	5.5	Adoption du règlement numéro 1081-01-2020 modifiant le règlement numéro 1081-2020 relatif à l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020
	6	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2020-05-248	6.1.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2020
	6.1.2	Dépôt du rapport financier 2019
2020-05-249	6.1.3	Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 500 000 \$ pour le vélodrome couvert du Centre National de cyclisme de Bromont
2020-05-250	6.1.4	Appropriation aux revenus reportés des parcs et terrains de jeux pour financer des projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2020-2021-2022
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2020-05-251	6.2.1	Adjudication d'un contrat de travaux de scellement de fissures sur multiples rues pour l'année 2020 (037-TP-I-20)
2020-05-252	6.2.2	Approbation des travaux d'arpentage de rechargement, de remplacement de ponceau et de reprofilage de fossé sur le chemin Choinière et partage des coûts avec la municipalité de Brigham
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2020-05-253	6.3.1	Adjudication d'un contrat pour les travaux de prolongement des infrastructures sur Innovation et Unifix (009-ST-P-20)
2020-05-254	6.3.2	Achat du lot 5 584 264, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue des Bureaux
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2020-05-255	6.4.1	Approbation d'ententes de partenariat entre la Ville de Bromont et trois organismes de loisirs et communautaires pour l'année 2020

2020-05-256	6.4.2	Non-adjudication du contrat de construction d'un pavillon au parc Grégoire (036-SLC-I-20)
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2020-05-257	6.5.1	Annulation du constat d'infraction #052771
2020-05-258	6.5.2	Non-adjudication du contrat d'acquisition d'un camion auto échelle articulée/plateforme/pompe, neuf ou démonstrateur, année 2018 ou plus récent (029-SSI-P-20)
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2020
2020-05-259	6.7.2	Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020
2020-05-260	6.7.3	2020-30074 : Approbation de plans – Demande visant à modifier le plan directeur d'aménagement du projet Faubourg 1792 et du projet résidentiel intégré au 15, rue du Faubourg, pour la gestion des matières résiduelles
2020-05-261	6.7.4	2020-30076 : Approbation de plans – Demande visant l'installation d'une enseigne au 793, rue Shefford – Centre de santé dentaire de Bromont
2020-05-262	6.7.5	2020-30077 : Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'un bâtiment principal implanté à 1,69 m de la ligne latérale au lieu de 5 m tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 11, rue Saint-Rémi, lot 2 929 929, zone P3M-05, district Lac-Bromont
2020-05-263	6.7.6	2020-30079 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 106, rue de Stanstead (lot 2 930 890)
2020-05-264	6.7.7	2020-30080 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 411, rue de la Couronne
2020-05-265	6.7.8	2020-30081 : Approbation de plans – Modification d'une demande déjà approuvée visant la modification d'un garage détaché au 380, rue Dorchester
2020-05-266	6.7.9	2020-30083 : Approbation de plans – Modification d'une demande déjà approuvée visant la modification de l'architecture et la zone de construction au 91, chemin de Granby (lot 2 930 022)

2020-05-267	6.7.10	2020-30084 : Demande de dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement d'une rue se terminant en cul-de-sac d'une longueur maximale de 750 m au lieu de 300 m tel que stipulé à l'article 42 du règlement de lotissement numéro 1038-2017, rue Unifix, lots 2 929 002 et 5 916 090, zone PDA2-02, district Adamsville
2020-05-268	6.7.11	2020-30085 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 500, rue de l'Émeraude
2020-05-269	6.7.12	2020-30086 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'un bâtiment commercial au 10, chemin de Gaspé - Clinique podiatrie
2020-05-270	6.7.13	2020-30088 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 9, rue de l'Horizon
2020-05-271	6.7.14	2020-30068 : Approbation de plans – Modification d'une partie du plan directeur d'aménagement du projet résidentiel intégré La Cité des Lacs, bâtiments B-1 à B-3, rue de l'Aigle, lot 6 302 005
2020-05-272	6.7.15	2020-30087 : Approbation de plans – Demande visant à modifier l'architecture pour deux résidences unifamiliales isolées dans le plan directeur d'aménagement du projet Faubourg 1792, carré des Loyalistes
2020-05-273	6.7.16	2020-30089 : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une habitation unimodulaire d'une dimension de 12,8 m x 3,66 m au lieu de 15 m x 4,2 m minimum, tel que stipulé à l'article 88 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1617, rue Shefford, unité 117, zone P4P-16, district Pierre-Laporte
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2020-05-274	6.9.1	Autorisation de stationnement par vignettes pour les Amis des sentiers
2020-05-275	6.9.2	Demande de pré-autorisation au Service canadien de la faune, Environnement et changement climatique Canada pour le projet de don écologique du lot 6 352 013, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Knowlton
2020-05-276	6.9.3	Avenant aux conventions d'aide financière en lien avec les projets du parc des Sommets pour des demandes de report de la date de fin des travaux
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2020-05-277	6.10.1	Confirmation au poste à durée indéterminée de directeur au service des travaux publics

2020-05-278	6.10.2	Confirmation au poste à durée indéterminée de coordonnatrice aux services techniques
2020-05-279	6.10.3	Nomination au poste de secrétaire au service des travaux publics, statut permanent temps complet
	7	DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
	7.1	Dépôt de la 408e assemblée extraordinaire de la RARCE tenue le 18 mars 2020
	7.2	Dépôt des commentaires et questions pour les règlements d'emprunt 1085-2020, 1087-2020 et 1090-2020
	8	AFFAIRES NOUVELLES
2020-05-280	8.1	Application des règlements municipaux
2020-05-281	8.2	Création et mise en vigueur de la carte citoyenne
2020-05-282	8.3	Autorisation de stationnement et d'exploitation d'un camion-restaurant au 89, boulevard de Bromont, devant le local A-101
	9	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
2020-05-283	10	LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-05-240

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2020, avec les modifications suivantes :

- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :
 - 8.1 Application des règlements municipaux;
 - 8.2 Création et mise en vigueur de la carte citoyenne;
 - 8.3 Autorisation de stationnement et d'exploitation d'un camion-restaurant au 89, boulevard de Bromont, devant le local A-101.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

- **Points 5.2 et 5.3** : concernant le fait que l'avis de motion, le dépôt et l'adoption du projet de règlement se trouvent à la même séance;
- **Point 6.1.3** : concernant le 500 000 \$ remis au CNCB.

2020-05-241

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2020**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION -
RÉSOLUTION 2020-04-177**

2020-05-242

**MOTION DE FÉLICITATIONS - JACQUES LAPENSÉE,
RÉCIPIENDAIRE DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-
GOUVERNEUR DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE dans le cadre de la remise des médailles du lieutenant-gouverneur du Québec, le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable J. Michel Doyon, a remis les médailles du lieutenant-gouverneur dans la catégorie Aînés à Monsieur Jacques Lapensée, mérite exceptionnel qui constitue la plus haute décoration de ce programme de distinctions honorifiques au Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter Monsieur Lapensée pour cette distinction par l'entremise d'une motion de félicitations;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter Monsieur Jacques Lapensée pour la réception de la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec, ainsi que pour sa contribution au rayonnement de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2020-05-243

MESURES POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU COVID-19

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-180, imposant des mesures pour éviter la propagation du COVID-19, qui ordonne l'annulation de la plupart des événements et activités de loisirs sur le territoire de la ville, et ce, jusqu'au 1er juin 2020;

ATTENDU que le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

ATTENDU que le conseil croit souhaitable de permettre la réouverture graduelle des réseaux de sentiers, de certains stationnements et de certains espaces publics dans le respect des mesures proposées par la Direction de la santé publique, selon un plan de réouverture à être élaboré par la Direction générale;

ATTENDU qu'afin de respecter les mesures proposées par la Direction de la santé publique, l'accès aux modules de jeux, incluant les modules du skate park, et aux infrastructures sportives et récréatives est interdit jusqu'à nouvel ordre;

ATTENDU que le conseil croit souhaitable de conclure des ententes de prêt temporaire avec la Commission scolaire pour des locaux ou autre infrastructure municipale;

ATTENDU que le conseil croit souhaitable de conclure des ententes de prêt de service avec la Commission scolaire pour le réaménagement des locaux et autres demandes reliées aux mesures proposées par la Direction de la santé publique ou autre instance gouvernementale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De révoquer et d'annuler par la présente, sauf autorisation du conseil municipal ou du gouvernement provincial ou fédéral, toute demande de permis ou d'autorisation en cours, ainsi que tous les permis ou autorisations données pour tout événement public ou toute manifestation publique devant avoir lieu entre le 4 mai et le 31 août 2020.

De révoquer et d'annuler par la présente, sauf autorisation du conseil municipal ou des gouvernements provinciaux ou fédéraux, toute demande de permis ou d'autorisation en cours, ainsi que toute autorisation donnée pour tout rassemblement qui ne respecte pas les mesures proposées par la Direction de la santé publique devant avoir lieu entre le 4 mai et le 31 août 2020.

De refuser de recevoir et de traiter, sauf autorisation du conseil municipal ou du gouvernement provincial et/ou fédéral, toute nouvelle demande d'autorisation d'événement et de manifestation publique pour tout événement public ou toute

manifestation publique devant avoir lieu entre le 4 mai et le 31 août 2020.

D'autoriser la Direction générale à élaborer un plan de réouverture graduelle des réseaux de sentiers, de certains stationnements et de certains espaces publics dans le respect des mesures proposées par la Direction de la santé publique.

De permettre la réouverture graduelle des réseaux de sentiers, de certains stationnements et de certains espaces publics dans le respect des mesures proposées par la Direction de la santé publique, selon le plan de réouverture à être élaboré par la Direction générale.

De réitérer que l'accès aux modules de jeux, incluant les modules du skate park et aux infrastructures sportives et récréatives, est interdit jusqu'à nouvel ordre.

D'autoriser la Direction générale à conclure des ententes avec la Commission scolaire pour le prêt temporaire de locaux ou autre infrastructure municipale, et à signer tout document à cet effet.

D'autoriser la Direction générale à conclure des ententes avec la Commission scolaire pour du prêt de service pour le réaménagement des locaux et autres demandes reliées aux mesures proposées par la Direction de la santé publique ou autre instance gouvernementale, et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

2020-05-244

AUTORISATION ET APPUI AU PROJET SUR LE PERRON « FRONT PORCH »

ATTENDU QU'un projet photographique nécessitant la participation des citoyens qui sont présentement en confinement a été présenté au conseil par Madame Johanne Goulet, photographe;

ATTENDU QU'il est nécessaire de solliciter les citoyens de Bromont pour mener à bien ce projet;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7.08 du règlement numéro 923-2006 sur les nuisances, il est nécessaire d'obtenir une autorisation du conseil municipal pour effectuer de la sollicitation sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE tous les fonds amassés dans le cadre de ce projet seront remis au Centre Marguerite-Dubois;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Madame Johanne Goulet, et tout autre artiste se joignant au projet, à solliciter la participation des citoyens de Bromont au projet et à verser tous les fonds amassés lors de ce projet au Centre Marguerite-Dubois.

D'autoriser la promotion du projet dans les outils de communication de la Ville.

ADOPTÉE

A.M.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-2019, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2020)

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la conseillère Claire Mailhot donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 1080-02-2020 modifiant le règlement numéro 1080-2019, tel qu'amendé, décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2020).

Cette même conseillère dépose le projet intitulé : « Règlement numéro 1080-02-2020 modifiant le règlement numéro 1080-2019, tel qu'amendé, décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2020) ».

A.M.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1091-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1035-2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Marc-Édouard Larose donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le règlement numéro 1091-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement 1035-2016.

Ce même conseiller dépose le projet intitulé : « Règlement numéro 1091-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement 1035-2016 ».

2020-05-245

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1091-2020
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN
SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 1035-2016**

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la ville de Bromont doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la ville en six (6) districts électoraux;

ATTENDU QUE l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), spécifie que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du quotient obtenu, en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale du Québec;

ATTENDU QUE le nombre d'électeurs dans le district numéro 6 est inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du quotient obtenu, en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts;

ATTENDU QU'afin d'assurer la représentation effective des électeurs dans le district numéro 6, le conseil municipal juge nécessaire de demander une dérogation à la Commission de la représentation électorale du Québec pour les motifs suivants:

- le district numéro 6 possède la plus grande superficie, soit 38.96 % du territoire de la Ville;
- le district numéro 6 possède sa propre homogénéité socio-économique;
- le district numéro 6 possède son propre noyau villageois;
- le district numéro 6 possède sa propre paroisse, soit la paroisse Saint-Vincent-Ferrier;
- le district numéro 6 possède ses propres infrastructures : centre communautaire, parc avec installations sportives, bureau de poste;
- par la distance, la majorité des électeurs du district numéro 6 sont isolés géographiquement des autres districts;
- par des barrières physiques telles que la présence de l'Aéroport Roland-Désourdy et la présence du Parc scientifique Bromont, la majorité des électeurs du district numéro 6 sont isolés des autres districts;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement numéro 1091-2020 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement 1035-2016.

Que le projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE

2020-05-246

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-01-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-2019
DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE
BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2020)**

ATTENDU QUE le règlement numéro 1080-2019 relatif à l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont pour l'année 2020 a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville et les citoyens de Bromont vivent depuis le 13 mars 2020 une situation de crise due à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville désire alléger le fardeau financier de ses citoyens pour cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1080-01-2020 modifiant le règlement numéro 1080-2019 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (Exercice financier 2020).

ADOPTÉE

2020-05-247

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1081-01-2020
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1081-2020 RELATIF À
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION
DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE le règlement numéro 1081-2019 relatif à l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020 a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 13 janvier 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 6 avril 2020;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé le 6 avril 2020, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la pandémie de coronavirus produit des effets sur l'économie à l'échelle mondiale, notamment en raison des nombreuses fermetures temporaires d'entreprises et mises à pied d'employés;

ATTENDU QUE des mesures fiscales ont été annoncées par les différents paliers gouvernementaux afin de soutenir tous les contribuables;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter des mesures fiscales allégeant temporairement le fardeau des contribuables;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1081-01-2020 modifiant le règlement numéro 1081-2020 relatif à l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-05-248

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2020, au montant de 2 075 763,05 \$ à payer par le fonds d'administration, la dite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	336 829,11 \$ 426 380,86 \$
Caisse déboursés :	166 345,69 \$ 611 677,36 \$ 23 196,47 \$
Paies versées le :	
9 avril 2020	266 526,11 \$
23 avril 2020	244 807,45 \$
TOTAL :	2 075 763,05 \$

Faits saillants :

<u>Chèque</u>	<u>Description des paiements</u>
35534	179 418,49 \$ à Cima pour les travaux d'architecture des projets de la place publique et boul. de Bromont
35482	25 000,00 \$ à David F. Ménard en fidéicommissaire pour un dépôt sur l'acquisition du 28 boul. de Bromont
35483	25 000,00 \$ aux Amis des Sentiers pour l'entretien des sentiers municipaux
35498	25 532,00 \$ à l'Office d'habitation Brome-Missisquoi pour la contribution financière au budget 2020

M4539	485 241,50 \$ à Valeurs mobilières Desjardins pour une échéance de dette
S12034	42 521,85 \$ à DHC avocats pour des services professionnels en relation de travail
S12077	72 769,79 \$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

2020-05-249

**APPROPRIATION À MÊME L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ D'UN MONTANT DE 500
000 \$ POUR LE VÉLODROME COUVERT DU CENTRE
NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2017-05-334 relativement à une lettre d'appui au projet de vélodrome couvert du CNCB et à son intention de participer financièrement au projet à hauteur de 2 millions \$;

ATTENDU QUE les conditions de cette résolution étant maintenant respectées et que le projet est dans la phase finale de planification;

ATTENDU QUE le CNCB demande à la Ville de Bromont un montant représentant 25 % de sa contribution financière;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier le montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de le verser au Centre National de Cyclisme de Bromont (CNCB) pour la construction du vélodrome couvert.

ADOPTÉE

2020-05-250

**APPROPRIATION AUX REVENUS REPORTÉS DES PARCS ET
TERRAINS DE JEUX POUR FINANCER DES PROJETS
AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN
IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022 conformément à la résolution numéro 2019-12-825;

ATTENDU le financement par les revenus reportés des parcs et des terrains de jeux des projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Loisirs	Aménagement au parc Yamaska	25 000 \$
Loisirs	Aménagement d'un sentier au parc Grégoire	25 000 \$
		50 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
 APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier la somme de 50 000 \$ aux revenus reportés des parcs et des terrains de jeux pour financer les projets.

ADOPTÉE

2020-05-251

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE
 SCHELLEMENT DE FISSURES SUR MULTIPLES RUES POUR
 L'ANNÉE 2020 (037-TP-I-20)**

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer les travaux de scellement de fissures sur multiples rues pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, auprès de deux (2) entrepreneurs, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)
Perma Route Inc.	59 224,20\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la soumission de PermaRoute Inc. est conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
 APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de travaux de scellement de fissures sur multiples rues pour l'année 2020 au soumissionnaire conforme Permaroute Inc. pour la somme de **51 510,50 \$**, taxes en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives soumis.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-05-252

APPROBATION DES TRAVAUX D'ARPENTAGE DE RECHARGEMENT, DE REMPLACEMENT DE PONCEAU ET DE REPROFILAGE DE FOSSÉ SUR LE CHEMIN CHOINIÈRE ET PARTAGE DES COÛTS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

ATTENDU QU'en vertu du règlement R-797-96 (Règlement adoptant l'entente entre la Ville de Bromont et la municipalité de Brigham relative à l'entretien des chemins mitoyens) et de l'entente en découlant: « Tous les travaux de construction jugés nécessaires pour le maintien ou l'amélioration des chemins mitoyens ci-haut mentionnés devront recevoir l'approbation de chacun des Conseils avant qu'ils ne soient réalisés. Les coûts de ces travaux seront défrayés à parts égales par les deux municipalités »;

ATTENDU QUE le chemin Choinière, qui est un chemin mitoyen, nécessite des travaux de mise à niveau de l'infrastructure, soit reprofilage de fossé, remplacement de ponceau tel que présenté lors du budget 2020;

ATTENDU QUE le budget pour la réalisation des travaux a été planifié lors de la préparation budgétaire 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les travaux jugés nécessaires pour le maintien en bon état de l'infrastructure du chemin.

D'autoriser que les coûts de ces travaux, passés et futurs, soient défrayés à parts égales par la Ville et la municipalité de Brigham.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à la municipalité de Brigham.

ADOPTÉE

2020-05-253

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR INNOVATION ET UNIFIX (009-ST-P-20)

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer les travaux de prolongement des infrastructures sur les rues Innovation et Unifix;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE six (6) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)
Groupe AllaireGince infrastructures inc.	2 250 000,00 \$
T.G.C. inc.	2 537 952,40 \$
Bertrand Ostiguy inc.	1 954 575,00 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	2 187 943,33 \$
Germain Lapalme & fils inc.	2 525 300,55 \$
G.J. Ménard Aménagement Paysager inc.	1 903 081,09 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de G.J. Ménard Aménagement Paysager inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement 1069-2019 sur la Gestion contractuelle de la Ville de Bromont ce contrat est soumis à une évaluation du rendement de l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de prolongement des infrastructures des rues Innovation et Unifix au plus bas soumissionnaire conforme, soit G.J. Ménard Aménagement Paysager inc. pour la somme de **1 655 212,95 \$**, taxes en sus, le tout selon le bordereau de quantités approximatives soumis.

De nommer le directeur des Services techniques comme responsable de l'évaluation de rendement de G.J. Ménard Aménagement Paysager inc.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-05-254

ACHAT DU LOT 5 584 264, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE DES SUREAUX

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente portant le numéro P2014-DDL-32 intervenu entre Ville de Bromont et Gestion Allen inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Domaine des lacs » en vertu de sa résolution portant le numéro 2018-07-506, en date du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Ville de Bromont s'est engagée à acheter le lot 5 584 264, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, pour en faire un parc linéaire et l'utiliser, au besoin, pour l'installation des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc pour la desserte éventuelle des secteurs adjacents;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'achat rédigé par Me Robert Williamson, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-ÉDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière le lot 5 584 264, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

QUE cet achat est consenti en considération de la somme de 31 875 \$, plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte d'achat soumis par Me Robert Williamson, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires à même la réserve des eaux et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2020-05-255

**APPROBATION D'ENTENTES DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE BROMONT ET TROIS ORGANISMES DE LOISIRS
ET COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la Ville est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le «Livre blanc sur le Loisir au Québec »;

ATTENDU QUE les Organismes Centre Marguerite-Dubois, Club horticole de Bromont et Jardin communautaire de Bromont adhèrent à la mission, aux objectifs et aux politiques du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire que sa population bénéficie d'activités qui sont offertes par les Organismes et qui s'inscrivent dans l'un de ses champs d'interventions;

ATTENDU QUE les Organismes ont besoin du soutien de la Ville de Bromont soit par le biais d'un soutien financier et/ou d'un soutien en gratuité pour l'utilisation des locaux;

ATTENDU QUE les Organismes sont reconnus par la Ville de Bromont de par sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder son soutien à ces organismes partenaires;

ATTENDU QUE la Ville et chaque Organisme se sont entendus pour élaborer une entente dans le but que les Organismes réalisent et maintiennent leurs activités pour l'année 2020 selon leur mission et leurs objectifs;

ATTENDU QUE les Organismes encadrent de façon autonome leurs activités offertes à la population de Bromont;

ATTENDU QUE les Organismes possèdent une structure démocratique de saine gestion;

ATTENDU QUE les Organismes s'engagent à respecter les conditions de l'entente et à obtenir les autorisations requises à la tenue des activités;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les ententes de partenariat entre la Ville de Bromont et les organismes mentionnés dans le tableau synthèse des demandes d'organismes pour l'année 2020, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels des organismes mentionnés dans le tableau synthèse des demandes d'organismes. Les documents imprimés et les communiqués de presse devront être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications et de la ville intelligente avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser la promotion des activités et des événements des organismes dans les outils de communication de la Ville.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à finaliser et signer les ententes de partenariat entre la Ville de Bromont et les organismes mentionnés dans le tableau synthèse des demandes d'organismes et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement des contributions financières prévues dans le budget d'opération du Service.

ADOPTÉE

2020-05-256

**NON-ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION
D'UN PAVILLON AU PARC GRÉGOIRE (036-SLC-I-20)**

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer les travaux de construction d'un pavillon au parc Grégoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, auprès de quatre (4) entrepreneurs, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)
Construction Atlas	109 146,04 \$

ATTENDU QUE le montant est trop élevé par rapport à l'estimation budgétaire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ne pas octroyer le contrat de construction d'un pavillon au parc Grégoire, appel d'offres 036-SLC-I-20.

ADOPTÉE

2020-05-257

ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION #052771

ATTENDU QUE le constat d'infraction #052771 a été émis le 17 avril 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 du *Code de procédure pénale* (RLRQ chapitre C-25.1), il est possible pour le poursuivant de retirer tout chef d'accusation porté avant l'instruction d'une poursuite;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite retirer le constat d'infraction #052771;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retirer le constat d'infraction #052771.

De faire parvenir une copie de la présente résolution au défendeur.

ADOPTÉE

2020-05-258

**NON-ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACQUISITION D'UN
CAMION AUTO ÉCHELLE ARTICULÉE/PLATEFORME/
POMPE, NEUF OU DÉMONSTRATEUR, ANNÉE 2018 OU
PLUS RÉCENT (029-SSI-P-20)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'achat d'un camion auto échelle articulée/plateforme/ pompe, neuf ou démonstrateur, année 2018 ou plus récent;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE l'adjudication du présent contrat est conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 1087-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 225 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule d'élévation et la confection de plan et devis pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie de la Ville de Bromont par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'une entreprise a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)
Aréo-Feu Ltée	2 133 706.05 \$

ATTENDU QUE le montant est trop élevé par rapport à l'estimation budgétaire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ne pas octroyer le contrat d'acquisition d'un camion auto échelle articulée/ plateforme/pompe, neuf ou démonstrateur, année 2018 ou plus récent (029-SSI-P-20).

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2020

2020-05-259

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 AVRIL 2020

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05-260

**2020-30074 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT À MODIFIER LE PLAN DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT DU PROJET FAUBOURG 1792 ET DU
PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ AU 15, RUE DU
FAUBOURG, POUR LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la relocalisation des conteneurs semi-enfouis pour les matières résiduelles à l'extérieur du projet résidentiel intégré (PRI) au 15, rue du Faubourg;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il y a d'autres options à étudier avant d'accepter le déplacement de ces conteneurs à l'extérieur de ce PRI;

ATTENDU QUE le conseil est confronté à une problématique de mauvaise utilisation de certains sites de bacs semi-enfouis sur son territoire et souhaite revoir ce mode de collecte;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le retrait des conteneurs semi-enfouis pour les matières résiduelles du projet résidentiel intégré au 15, rue du Faubourg.

De mentionner au requérant que le conseil souhaite étudier différentes possibilités avant d'accepter de doubler le site de bacs semi-enfouis sur la rue du Faubourg.

ADOPTÉE

2020-05-261

**2020-30076 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 793, RUE
SHEFFORD – CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'enseigne s'intègre harmonieusement au paysage et s'harmonise avec l'architecture du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la structure ne sera pas modifiée;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'enseigne préparé par Innex Productions Visuelles, daté

du 18 mars 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'installation d'une enseigne au 793, rue Shefford – Centre de santé dentaire de Bromont.

ADOPTÉE

2020-05-262

2020-30077 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RÉGULARISER LA NON-CONFORMITÉ D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL IMPLANTÉ À 1,69 M DE LA LIGNE LATÉRALE AU LIEU DE 5 M TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE L'ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017 AU 11, RUE SAINT-RÉMI, LOT 2 929 929, ZONE P3M-05, DISTRICT LAC-BROMONT

ATTENDU QUE l'application de cette norme cause un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE le conseil considère que les travaux d'agrandissement réalisés en 1996 ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE le conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande visant à régulariser la non-conformité d'un bâtiment principal implanté à 1,69 m de la ligne latérale au lieu de 5 m tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 11, rue Saint-Rémi, lot 2 929 929, zone P3M-05, district Lac-Bromont.

ADOPTÉE

2020-05-263

2020-30079 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 106, RUE DE STANSTEAD (LOT 2 930 890)

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par l'arpenteure-géomètre Geneviève-Ilou Boucher, daté du 24 mars 2020, le plan de construction préparé par la technicienne en architecture Marie-Josée Lafrance, daté du 30 mars 2020, et les autres

documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 106, rue de Stanstead (lot 2 930 890).

ADOPTÉE

2020-05-264

**2020-30080 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 411, RUE DE LA COURONNE**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, le projet devrait privilégier l'utilisation de matériaux naturels;

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, l'architecture du bâtiment devrait s'inspirer des types architecturaux dominants de l'aire de paysage (ouvertures, symétrie, matériaux, ornementation, saillies, couleur, etc.) tout en s'intégrant harmonieusement à ceux du voisinage immédiat;

ATTENDU QUE le conseil considère que la résidence projetée ne respecte pas ce critère en soulignant que la majorité des résidences sur la rue de la Couronne utilisent le bois comme revêtement extérieur;

ATTENDU QUE le conseil considère que pour répondre à cet objectif, le revêtement extérieur de la résidence projetée devrait être principalement composé de bois comme les résidences dans le voisinage;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Gilbert Grondin, daté du 10 août 2017, le plan de construction préparé le technologue professionnel Bruno Desruisseaux, daté du 25 septembre 2019, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 411, rue de la Couronne, conditionnellement au respect du point suivant :

- *Le promoteur du projet immobilier, Le Royal Bromont, devra autoriser par écrit l'utilisation de l'acier comme revêtement extérieur au lieu du bois. L'autorisation devra être soumise au Service de l'urbanisme avant l'émission du permis de construction.*

ADOPTÉE

2020-05-265

**2020-30081 : APPROBATION DE PLANS – MODIFICATION
D'UNE DEMANDE DÉJÀ APPROUVÉE VISANT LA
MODIFICATION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 380, RUE
DORCHESTER**

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s'harmonise à l'architecture du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes ainsi que des couleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Touchette, daté du 31 mars 2020, le plan de construction préparé par l'urbanisme-conseil Dany Tremblay, daté du 31 mars 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification d'une demande déjà approuvée visant la modification d'un garage détaché au 380, rue Dorchester.

ADOPTÉE

2020-05-266

**2020-30083 : APPROBATION DE PLANS – MODIFICATION
D'UNE DEMANDE DÉJÀ APPROUVÉE VISANT LA
MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE ET LA ZONE DE
CONSTRUCTION AU 91, CHEMIN DE GRANBY (LOT 2 930
022)**

ATTENDU QUE l'implantation proposée vise principalement à s'éloigner des zones sensibles;

ATTENDU QUE le conseil considère que le nouveau style architectural de la résidence s'intègre au voisinage et au milieu d'insertion;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 10 septembre 2019, le plan de construction préparé par l'architecte Alan Bellavance, daté du 2 avril 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification d'une demande déjà approuvée visant la modification de l'architecture et la zone de construction au 91, chemin de Granby (lot 2 930 022).

ADOPTÉE

2020-05-267

**2020-30084 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN
D'AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UNE RUE SE
TERMINANT EN CUL-DE-SAC D'UNE LONGUEUR
MAXIMALE DE 750 M AU LIEU DE 300 M TEL QUE
STIPULÉ À L'ARTICLE 42 DU RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 1038-2017, RUE UNIFIX, LOTS 2
929 002 ET 5 916 090, ZONE PDA2-02, DISTRICT
ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE l'application de cette norme cause un préjudice à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le prolongement de cette rue, qui est déjà dérogatoire, permettra la subdivision d'un nouveau terrain industriel;

ATTENDU QUE le conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande visant à autoriser le lotissement d'une rue se terminant en cul-de-sac d'une longueur maximale de 750 m au lieu de 300 m tel que stipulé à l'article 42 du règlement de lotissement numéro 1038-2017, rue Unifix, lots 2 929 002 et 5 916 090, zone PDA2-02, district Adamsville.

ADOPTÉE

2020-05-268

**2020-30085 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 500, RUE DE L'ÉMERAUDE**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation, préparé par l'arpenteur-géomètre André Scott, daté du 6 avril 2020, le plan de construction préparé par l'architecte Julie Jacques, daté du 8 mars 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 500, rue de l'Émeraude.

ADOPTÉE

2020-05-269

**2020-30086 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
COMMERCIAL AU 10, CHEMIN DE GASPÉ - CLINIQUE
PODIATRIE**

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment a été réfléchi en fonction de la protection des paysages, des vues existantes des voisins et du maintien de la topographie naturelle des lieux;

ATTENDU le style contemporain du bâtiment;

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, les éléments d'ornementation doivent être sobres et s'inscrire dans le respect des caractéristiques architecturales de l'aire de paysage;

ATTENDU QUE le conseil considère que pour mieux répondre à ce critère, les poutres décoratives dans les pignons pourraient être retirées du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation, préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Touchette, daté du 15 avril 2020, le plan de construction préparé par l'architecte Alan Bellavance, daté du 28 février 2020 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un bâtiment commercial au 10, chemin de Gaspé - Clinique podiatrie.

De demander au requérant d'étudier la possibilité d'enlever les poutres décoratives dans les pignons.

ADOPTÉE

2020-05-270

**2020-30088 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 9, RUE DE L'HORIZON**

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA, le terrain devrait prévoir des aménagements extérieurs qui s'intègrent harmonieusement au caractère naturel de l'aire de paysage;

ATTENDU QUE le conseil considère que pour répondre à cet objectif, l'aménagement de l'aire de stationnement devrait être revu;

ATTENDU QUE le conseil considère que les bandes riveraines des cours d'eau sont des milieux qu'il faut s'efforcer de protéger afin d'assurer à long terme la sécurité des personnes et des biens, en plus de protéger l'intégrité des écosystèmes;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par D'Aoust architecture et paysage, daté du 15 avril 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 9, rue de l'Horizon conditionnellement au respect du point suivant :

Un plan d'implantation modifié (aucun empiètement dans la bande de protection riveraine / aire de stationnement) devra être déposé au Service de l'urbanisme avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE

2020-05-271

2020-30068 : APPROBATION DE PLANS – MODIFICATION D'UNE PARTIE DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LA CITÉ DES LACS, BÂTIMENTS B-1 À B-3, RUE DE L'AIGLE, LOT 6 302 005

ATTENDU QUE le conseil est favorable au changement de typologie des bâtiments dans ce projet résidentiel intégré;

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments a été revue depuis la présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme du mois de mars et que le conseil est satisfait des modifications et explications contenues dans les documents de présentation;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan concept de développement préparé par Apur créatif, daté du 9 avril 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification d'une partie du plan directeur d'aménagement du projet résidentiel intégré La Cité des Lacs, bâtiments B-1 à B-3, rue de l'Aigle, lot 6 302 005.

ADOPTÉE

2020-05-272

**2020-30087 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE
VISANT À MODIFIER L'ARCHITECTURE POUR DEUX
RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ISOLÉES DANS LE PLAN
DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU PROJET FAUBOURG
1792, CARRÉ DES LOYALISTES**

ATTENDU QUE cette demande vise la modification du plan directeur du projet Faubourg 1792 afin de permettre la construction de deux résidences unifamiliales isolées de deux étages au lieu de deux des résidences unifamiliales isolées d'un étage;

ATTENDU QUE le conseil considère que le modèle choisi, plus profond que les autres dans cette phase du projet, laisse peu de place pour la cour arrière (seulement 24 pi);

ATTENDU QUE le conseil considère que l'implantation de ces bâtiments ne s'harmonise pas au secteur environnant en termes de longueur;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'urbaniste Luc Bougie, daté du 14 avril 2020, le plan concept de développement préparé par l'architecte Alexandre Blouin, daté de mars 2020, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification de l'architecture pour deux résidences unifamiliales isolées dans le plan directeur d'aménagement du projet Faubourg 1792, carré des Loyalistes.

ADOPTÉE

2020-05-273

**2020-30089 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN
DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE HABITATION
UNIMODULAIRE D'UNE DIMENSION DE 12,8 M X 3,66 M
AU LIEU DE 15 M X 4,2 M MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À
L'ARTICLE 88 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1037-2017, AU 1617, RUE SHEFFORD, UNITÉ 117, ZONE
P4P-16, DISTRICT PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE cette maison unimodulaire est présentement installée dans le camping Parc Bromont et sera déménagée dans le Parc Carrousel;

ATTENDU QUE le conseil considère que l'application de cette norme cause un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE le conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande visant à permettre l'installation d'une habitation unimodulaire d'une dimension de 12,8 m x 3,66 m au lieu de 15 m x 4,2 m minimum, tel que stipulé à l'article 88 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1617, rue Shefford, unité 117, zone P4P-16, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2020-05-274

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT PAR VIGNETTES
POUR LES AMIS DES SENTIERS**

ATTENDU la résolution #2020-04-180 interdisant le stationnement dans tous les stationnements et rues donnant accès aux réseaux de sentiers de la ville durant les mesures de confinement dû à la COVID-19;

ATTENDU QUE les Amis des sentiers doivent continuer à effectuer des patrouilles et de l'entretien dans les sentiers même en période de pandémie;

ATTENDU la contravention #052771 reçue par l'un des patrouilleurs des Amis des sentiers;

ATTENDU QUE le conseil désire faciliter l'accès aux réseaux des sentiers municipaux aux Amis des sentiers par l'utilisation d'un système de vignettes;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création de vignettes permettant le stationnement dans les stationnements et rues donnant accès aux réseaux de sentiers municipaux, et ce pendant les mesures pour contrer la propagation de la COVID-19, et de distribuer ces vignettes selon une liste préétablie.

ADOPTÉE

2020-05-275

**DEMANDE DE PRÉ-AUTORISATION AU SERVICE
CANADIEN DE LA FAUNE, ENVIRONNEMENT ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA POUR LE PROJET
DE DON ÉCOLOGIQUE DU LOT 6 352 013, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
BROME, RUE KNOWLTON**

ATTENDU QUE monsieur Raymond Accolas est propriétaire du lot 6 352 013, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à proximité de la rue Knowlton;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a créé le parc des Sommets, dont certains immeubles sont immédiatement adjacents au lot 6 352 013, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE monsieur Raymond Accolas est désireux de réaliser un don à Ville de Bromont du lot 6 352 013, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, pour ajouter à la superficie du parc des Sommets avec les mêmes objectifs de conservation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 du règlement de lotissement portant le numéro 1038-2017 et ses modifications subséquentes relativement à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels : « Le Conseil peut accepter une contribution excédentaire à celle prescrite par le présent règlement ou dans les règlements qu'il complète. Dans le cas d'une contribution prenant la forme d'un don, le trésorier de la ville peut remettre au propriétaire un reçu pour fins d'impôt applicable à la valeur de cette contribution excédentaire... La contribution excédentaire est indiquée dans la résolution l'acceptant comme don. »;

ATTENDU QU'une servitude de conservation semblable à celle affectant les immeubles du parc des Sommets sera établie contre le lot 6 352 013, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de donation et de servitude de conservation rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de faire le don à la Ville de Bromont et d'établir une servitude avec la SCMB dans le même acte en vertu de l'article 207.31 de la loi de l'impôt sur le revenu;

ATTENDU QU'il faut normalement obtenir la permission d'Environnement Canada pour changer l'utilisation d'une propriété ayant reçu les avantages du programme de don écologique;

ATTENDU QUE la lettre de préautorisation adressée au Service canadien de la faune, Environnement et changement climatique Canada permettra de procéder au don écologique à Ville de Bromont et d'établir une servitude avec la Société de conservation du mont Brome dans le même acte notarié;

ATTENDU QU'une signature de cette lettre est requise par Éric Sévigny, Directeur général de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à signer la lettre de préautorisation qui permettra de

procéder au don écologique à Ville de Bromont et d'établir une servitude avec la Société de conservation du mont Brome dans le même acte notarié.

ADOPTÉE

2020-05-276

AVENANT AUX CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LES PROJETS DU PARC DES SOMMETS POUR DES DEMANDES DE REPORT DE LA DATE DE FIN DES TRAVAUX

ATTENDU QU'un communiqué a été envoyé par le ministère du Tourisme aux entreprises qui ont reçu une confirmation d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) pour leur mentionner qu'elles bénéficieront d'un report de la date de début ou de fin des travaux en raison de la COVID-19;

ATTENDU QUE la date de fin des travaux prévue et inscrite aux conventions était le 31 octobre 2020;

ATTENDU QU'une lettre de demande de report serait envoyée à la fondation de la faune du Québec (fondation Hydro-Québec pour l'environnement), au ministère du Tourisme (PSSDT-volet3) et à Tourisme Cantons-de-l'Est (FDOT);

ATTENDU QUE des projets du parc des Sommets ne pourront être réalisés selon les dates de fin inscrites dans les conventions d'aide financière en raison de la COVID-19;

ATTENDU QUE selon les conventions, si un report de la date de fin de projet était rendu nécessaire, Ville de Bromont doit transmettre une demande par courriel;

ATTENDU QU'il est demandé d'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à signer ces présentes lettres;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à signer les lettres de demande de report de la date d'échéance des conventions d'aide financière reliées aux projets du parc des Sommets.

ADOPTÉE

2020-05-277

**CONFIRMATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE
DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE monsieur David Charbonneau occupe le poste de directeur au service des travaux publics depuis le 6 juin 2017;

ATTENDU QUE le contrat de travail de monsieur Charbonneau se termine le 5 juin 2020;

ATTENDU QUE le poste de directeur au service des travaux publics fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur David Charbonneau au poste à durée indéterminée de directeur au service des travaux publics.

De confirmer les conditions de travail de monsieur Charbonneau en vertu de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2020-05-278

**CONFIRMATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE
COORDONNATRICE AUX SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU QUE madame Marianne Meunier-Lagacé occupe le poste de coordonnatrice aux services techniques;

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Meunier-Lagacé se termine le 5 juin 2020;

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice aux services techniques fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer madame Marianne Meunier-Lagacé au poste à durée indéterminée de coordonnatrice aux services techniques.

De confirmer les conditions de travail de madame Meunier-Lagacé en vertu de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

ADOPTÉE

2020-05-279

**NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS, STATUT PERMANENT TEMPS
COMPLET**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire au service des travaux publics permanent à temps complet est vacant;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage interne du poste, conformément à l'article 16 de la convention collective;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été complété conformément à la convention collective et aux procédures applicables;

ATTENDU QUE la candidate remplit les exigences normales du poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Josée Moreau au poste de secrétaire au service des travaux publics, statut permanent à temps complet, à la classe 6, en conformité de la convention collective en vigueur. Madame Moreau a droit à une période de familiarisation de soixante (60) jours de travail.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA 408E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA
RARCE TENUE LE 18 MARS 2020**

N.M.

**DÉPÔT DES COMMENTAIRES ET QUESTIONS POUR LES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1085-2020, 1087-2020 ET
1090-2020**

2020-05-280

APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il est souhaitable d'autoriser des responsables dans chaque service pour l'application du *Règlement sur les nuisances*;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'autoriser tous les policiers du service de police de Bromont à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les feux extérieurs*;

ATTENDU QU'il est aussi souhaitable d'autoriser des responsables dans chaque service pour l'application de tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de chaque service concerné à appliquer tout règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à son service.

D'autoriser tous les policiers du service de police de Bromont à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les nuisances* ou de tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service.

D'autoriser tous les policiers du service de police de Bromont à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les feux extérieurs*.

D'autoriser les inspecteurs municipaux ainsi que les inspecteurs adjoints, du service de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les nuisances* ou de tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service. Ces postes sont présentement occupés par les personnes suivantes :

- Frédéric Tremblay
- Benoit Rémy
- Frédérick Brault
- David Bouchard
- Alexandra Gatien

D'autoriser le directeur, les chefs de division, les capitaines, les lieutenants et les lieutenants éligibles, du service en sécurité incendie Bromont/Brigham/St-Alphonse-de-Granby, à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les nuisances, du Règlement sur les feux extérieurs* ou de tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service. Ces postes sont présentement occupés par les personnes suivantes :

- Hugo Brière
- Maxime Roy
- Normand Gaudreau
- Jean-Philippe Lagacé
- Bruno Vachon
- Gilbert Rolland
- Léonard Piette
- David Fraser
- Maxime Trottier
- Carl Gauvin
- Christian Brunelle
- Jace Findlay
- Charles Bureau
- Jean-François Brassard
- Daniel Viens
- Stéphane McCutcheon
- Kévin Bouchard
- Vincent Chavigny

D'autoriser les contremaitres, les techniciens infrastructure et les opérateurs réseaux, du service des travaux publics, à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les nuisances* ou de tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service. Ces postes sont présentement occupés par les personnes suivantes :

- Francis Morin
- Jérôme Leduc
- Jonathan Arsenault
- Sylvain Grenier

D'autoriser les préposés à l'entretien, opérateurs et chefs d'équipe, du service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les nuisances* ou de tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service. Ces postes sont présentement occupés par les personnes suivantes :

- Patrick Paquette
- Francis Turgeon
- Marie-Maude Hébert
- Jacinthe Blanchette

D'autoriser toutes les personnes qui seront embauchées dans un des postes mentionnés ci-dessus à délivrer des constats d'infraction en vertu du *Règlement sur les nuisances* ou tout autre règlement municipal contenant des dispositions pénales dont le pouvoir de délivrer un constat est dévolu à leur service.

ADOPTÉE

2020-05-281

CRÉATION ET MISE EN VIGUEUR DE LA CARTE CITOYENNE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir à la population d'adhérer à une carte citoyenne qui agira en tant qu'un guichet unique pour accéder à tous les services en ligne de la Ville;

ATTENDU QU'en tant que ville intelligente, Bromont poursuit son développement numérique en désirant favoriser les communications et la consultation avec ses citoyens, simplifier les transactions et interactions avec la Ville, réduire la congestion aux comptoirs de service et encourager la mobilité et l'achat local;

ATTENDU QUE la carte citoyenne sera émise aux personnes physiques domiciliées sur le territoire de la ville de Bromont, au sens du Code civil du Québec ou aux personnes physiques propriétaires d'une unité de logement occupée à des fins d'habitation exclusivement par eux ou leur famille;

ATTENDU QU'il s'agit d'une carte gratuite qui permet de s'identifier en tant que résidente ou résident de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville se réserve le droit de refuser d'émettre une carte citoyenne et/ou de demander des documents d'identités ou preuves de domicile supplémentaires en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création et la mise en vigueur de la carte citoyenne.

ADOPTÉE

2020-05-282

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT ET
D'EXPLOITATION D'UN CAMION-RESTAURANT AU 89,
BOULEVARD DE BROMONT, DEVANT LE LOCAL A-101**

ATTENDU QUE le locataire du local A-101 au centre commercial Les Sommets Bromont souhaite ouvrir prochainement un restaurant italien;

ATTENDU QUE les consignes du gouvernement pour lutter contre la COVID-19 empêchent ce commerçant d'ouvrir son restaurant;

ATTENDU QUE le locataire possède aussi le Bistro M au 101, rue du Ciel à Bromont;

ATTENDU QUE le locataire souhaite stationner et exploiter son restaurant-camion devant son local;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **MARC-ÉDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le stationnement et l'exploitation du restaurant-camion Bistro M devant le local A-101 au Sommets Bromont à partir du 6 mai 2020, et jusqu'à ce que ce restaurant puisse être opéré normalement.

D'aviser le requérant que cette autorisation temporaire et peut être annulée par le conseil en tout temps.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

- Concernant la mise à pied temporaire de certains employés municipaux;
- Concernant un aménagement de la rue Shefford permettant de respecter les mesures de distanciation sociale;
- Concernant l'accès à internet haute vitesse sur le territoire de la ville;
- Concernant l'influence de la pandémie sur les finances de la Ville;
- Concernant les prochaines phases d'ouverture des sentiers.

2020-05-283

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h33.

ADOPTÉE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2020.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM